

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 décembre 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz Electricité de Grenoble au 1^{er} janvier 2013 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 20 juillet 2012

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUIGOU et Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz Electricité de Grenoble (GEG), le 10 décembre 2012, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} janvier 2013. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Gaz Electricité de Grenoble

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} octobre 2012, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de GEG depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,061 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 20 juillet 2012 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de GEG, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} octobre 2012 et le 1^{er} janvier 2013 correspond à une hausse de 0,061 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par GEG est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 20 juillet 2012.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz Electricité de Grenoble
applicables au 1^{er} janvier 2013 (hors TVA et hors CTA)

Distribution publique

TARIFS	PRIX
Tarif Base	
Abonnement mensuel en €	2,89 *
Prix du kWh en c€ 1 ^{ère} tranche (0 à 140 kWh/mois)	8,842 *
Prix du kWh en c€ 2 ^{ème} tranche (au delà de 140 kWh/mois)	8,422 *
Tarif B0	
Abonnement mensuel en €	3,73 *
Prix du kWh en c€	7,208*
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	9,43 *
Prix du kWh en c€	5,508 *
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	13,80
Prix du kWh en c€	5,307
Tarif B2S (T2)	
Abonnement mensuel en €	72,14
Prix du kWh d'hiver en c€	5,113
Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Prix du kWh d'été en c€	4,531
Réduction du prix du kWh d'été en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Tarifs B2S (T3)	
Abonnement mensuel en €	62,65
Prix du kWh d'hiver en c€	5,113
Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Prix du kWh d'été en c€	4,531
Réduction du prix du kWh d'été en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175

Forfait Cuisine Forfait mensuel en €	6,89
---	------

*Prix auquel s'applique une réduction de 6% pour l'offre famille nombreuse

Souscription

Tarif S2S S2

ABONNEMENT €/an	PRIME FIXE annuelle Hiver €/MWh/j	PRIME FIXE annuelle été €/MWh/j	PRIX proportionnel Hiver en cents €/kWh	PRIX proportionnel Eté En cents €/kWh	RÉDUCTION de tranche (au-delà de 3 GWh en cent/kWh)	RÉDUCTION de tranche (au- delà de 200 GWh en cent/kWh)
3441,01	358,294	162,694	4,571	4,275	0,595	0,046